



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

CONVOCAATION

à l'Assemblée municipale ordinaire de Sonvilier,

**le jeudi 8 juin 2023, 20h00,
à la salle communale de Sonvilier**

Ordre du jour

1. Nomination d'un-e vice-président-e des assemblées
2. Discuter et approuver les comptes 2022
3. Information sur un projet de complexe communal
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale
 - A) crédit de CHF 890'000.- pour la rénovation globale du bâtiment
 - B) crédit de CHF 110'000.- pour la sécurisation de l'utilisation à court terme du bâtiment
 - C) crédit de CHF 355'000.- pour la rénovation globale du toit et la pose de panneaux photovoltaïques
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8
6. Discuter et approuver le Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine financier
7. Abroger le Règlement concernant le financement spécial et la réserve relative à l'entretien, au renouvellement et au résultat net des immeubles du patrimoine financier du 5 juin 2008
8. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 70'000.- (assemblée municipale du 08.12.2022) pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8
9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 88'000. — (assemblée municipale du 09.12.2021) pour l'acquisition du système de gestion de la surveillance intelligente du réseau Lorno
10. Divers

NB : le règlement mentionné au point 6 est déposé publiquement à l'administration communale 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sonvilier, le 5 mai 2021

Le Conseil municipal